L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et l'**Institut national de recherches archéologiques préventives** (Inrap) sont partenaires pour concilier les exigences respectives de l'aménagement du territoire, source de développement économique et social, de la conservation du patrimoine et de la recherche en archéologie.



« La France est une terre d'Histoire et nous devons en sauvegarder les trésors. Les communes y prennent toute leur part aux côtés de l'Inrap, dont je salue le travail. »

David Lisnard, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité



« Contribuer ensemble à une meilleure connaissance de l'histoire des territoires dans laquelle s'inscrivent les nouveaux projets d'aménagement. »

Dominique Garcia, président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives



« L'Inrap, plus grand opérateur d'archéologie préventive d'Europe, met son expertise scientifique et technique au services des élus et des territoires. »

Pascal Perrault, directeur général délégué de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Contacts

Sur l'ensemble des territoires, les équipes de l'Inrap sont à votre écoute pour vous informer et accompagner votre projet.

Directions régionales et interrégionales

1. Auvergne – Rhône-Alpes

Philippe Julhes
Directeur régional
04 72 12 90 63 (ligne directe)
04 72 12 90 66 (secrétariat)
philippe.julhes@inrap.fr
12 rue Louis Maggiorini
69675 Bron cedex

2. Bourgogne – Franche-Comté

Laurent Vaxelaire
Directeur régional
03 80 60 84 20 (ligne directe)
03 80 60 84 10 (secrétariat)
laurent.vaxelaire@inrap.fr
Bâtiment Équinoxe
5 rue Fernand-Holweck
21000 Dijon

3. Centre–Île-de-France

Sébastien Hennick
Directeur interrégional
01 41 83 75 31 (ligne directe)
01 41 83 75 30 (secrétariat)
sebastien.hennick@inrap.fr
Immeuble « Les Diamants »
41 rue Delizy
93692 Pantin cedex

4. Grand Est

Ivan Ferraresso
Directeur régional
03 87 16 41 58 (ligne directe)
03 87 16 41 50 (secrétariat)
ivan.ferraresso@inrap.fr
12 rue de Méric – CS 80005
57063 Metz cedex 2

5. Grand Ouest

Jean-Baptiste Rible
Directeur interrégional
02 23 36 00 73 (ligne directe)
02 23 36 00 40 (secrétariat)
jean-baptiste.rible@inrap.fr
37 rue du Bignon – CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex

6. Hauts-de-France

Philippe Leblanc
Directeur régional
03 22 33 50 34 (ligne directe)
03 22 33 50 30 (secrétariat)
philippe.leblanc@inrap.fr
32 avenue de l'Étoile du Sud
80440 Glisy



7. Midi–Méditerranée

Catherine Utrera
Directrice interrégionale
04 66 36 60 40 (ligne directe)
04 66 36 04 07 (secrétariat)
catherine.utrera@inrap.fr
561 rue Étienne-Lenoir, KM delta
30900 Nîmes

8. Nouvelle Aquitaine et Outre-mer

Corinne Dampierre
Directrice interrégionale
05 57 59 21 08 (ligne directe)
05 57 59 20 90 (secrétariat)
corinne.dampierre@inrap.fr
140 avenue du Maréchal-Leclerc
CS 50036
33323 Bègles cedex

Siège Paris

Eddie Aït
Délégué aux relations institutionnelles et au mécénat
01 40 08 81 02
06 78 78 92 09
eddie.ait@inrap.fr
121 rue d'Alésia – CS 20007
75685 Paris cedex 14

inrap.fr

© Inrap 2026 – Graphisme : Opixido – Hamid Azmoun, Jean-Louis Bellurget, Emmanuelle Collado, Matheu Delmestre, Christophe Fouquin, Denis Gliksman et Arnaud Février pour l'AMF – Couverture : Fouille de la nécropole Saint-Pierre-Et-Strier à Autun

Institut national de recherches archéologiques préventives

Archéologie préventive : l'Inrap partenaire des territoires



L'Inrap vous accompagne

1 / Avant le chantier

Pour anticiper ensemble l'opération archéologique



Diagnostic en cœur de ville place de la mairie à Rennes (Ille-et-Vilaine)

Vous avez **un projet d'aménagement**? Vous avez reçu **une prescription de diagnostic de l'État** et l'Inrap est chargé de le réaliser? Nos experts vous informent des **démarches à accomplir** et vous conseillent sur la meilleure manière d'**intégrer l'opération d'archéologie** à votre projet d'aménagement. Un dialogue renforcé avec vos interlocuteurs de proximité à l'Inrap est le meilleur moyen de **respecter les calendriers** de réalisation de vos projets d'aménagement. L'opération archéologique démarrera et se déroulera à la date et dans les délais prévus si l'intégralité de vos données nous sont transmises au plus tôt : vos contraintes en matière de génie civil, la disponibilité des terrains, ou encore les impératifs environnementaux et agricoles.

« **8 %** des projets d'aménagement font l'objet d'un diagnostic, moins de **2 %** font l'objet d'une fouille. »

2 / Pendant le chantier

Pour intégrer l'opération archéologique à votre projet d'aménagement



Chantier de fouille au château de Villers-Cotterêts (Aisne)

L'Inrap garantit :

– un personnel formé, hautement qualifié (près de 2 400 agents, dont 1 900 archéologues) ;
– une politique volontariste en matière d'hygiène et de sécurité ;
– une bonne gestion des réglementations environnementales et des procédures qualité ;
– la prise en compte de la qualité de vie des riverains ;
– le respect de l'intégrité des terrains : remise en état, évacuation des déchets, sécurisation des terrains.

« Chaque année, l'Inrap travaille dans **plus de 2 000 communes**. »

3 / Après le chantier

Pour valoriser le patrimoine de votre territoire



Atelier pédagogique lors des Journées européennes de l'archéologie

Les opérations archéologiques contribuent à **la valorisation du patrimoine des territoires** : quels que soient les vestiges découverts, ils révèlent un pan de l'**histoire locale** qui peut être intégré à **votre projet culturel ou touristique** et porté à la connaissance des citoyens. L'Inrap peut vous aider à mettre en place **des actions de développement culturel pour des publics de tous âges** : expositions, publications, conférences, supports multimédias, actions d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes et des scolaires, participation aux Journées européennes de l'archéologie (chaque année le troisième week-end de juin), etc.

« **85 %** des Français pensent qu'avoir des vestiges archéologiques est un avantage pour une commune. »